



organise
UN CONCOURS PHOTO “AUSTRALIE”
en Partenariat avec le Muséum d’Histoire Naturelle
de la Ville du Havre dans le cadre de
“la saison australienne”

REGLEMENT du “Concours Australie”

Photos acceptées :

Chaque auteur pourra présenter un maximum de 12 photos.

Les photos doivent impérativement avoir été prises en Australie. Il faudra préciser le lieu en cas de sélection. Elles pourront concerner la nature, les paysages, la faune, la flore mais aussi les ethnies, la photo de rue, l’architecture, le reportage, le sport en Australie mais aussi uniquement australien (ex: football australien ...)
Dans le cas où plusieurs photos similaires sont sélectionnées, le jury se réserve le droit de n’en retenir qu’une.

Catégories :

Les photos seront réparties dans les catégories suivantes :

En voici la nomenclature :

- 1) Nature : NA
- 2) Ethnologie (aborigènes ...) ET
- 3) Photos de rue : RU
- 4) Architecture : AR
- 5) Reportage : RE
- 6) Sports : SP
- 7) Divers : DI

Sélection :

Les photos devront être exclusivement en haute définition, et être envoyées **entre le 1er janvier 2021 et le 30 avril 2021** à l'adresse suivante : selection.spot.nature.2019@gmail.com en utilisant le site Internet WeTransfer (la version gratuite suffit), ou bien en confiant une clé USB contenant les fichiers à un membre du bureau de SPOT-NATURE. L'auteur devra vérifier que son message a bien été téléchargé dans la semaine suivante faute de quoi, il renouvellera l'opération. Un formulaire est à remplir directement sur : <https://www.spotnature.fr>

Attention : Ne pas augmenter ni diminuer la définition de l'image (nombre de pixels) car cela aurait pour conséquence une dégradation de celle-ci. Il convient donc d'envoyer l'image retouchée (fichier jpg) mais sans modifier le nombre de pixels après rognage (recadrage) éventuel.

Les fichiers « image » devront **obligatoirement être nommés** de la façon suivante : **3Initiales.numéro.nom de la photo.catégorie.jpg**.

Pour des raisons de concordance entre la photo et le fichier Exel de jugement, les noms des fichiers photos envoyées par WeTransfer devront être absolument identiques à ceux indiqués dans le formulaire rempli sur le site (il est conseillé d'utiliser la fonction "copier-coller" pour éviter toute erreur). En cas de non-respect de cette consigne, la ou les photos ne serai(en)t pas prises en considération.

Initiales : en majuscules, au choix à partir du nom et du prénom ou autre. Ce "trigramme" identifiant, sans révéler l'identité réelle au jury, doit comporter 3 lettres majuscules différentes chaque année (pas de chiffre).

Numéro d'ordre : Le numéro d'ordre devra comporter obligatoirement 2 chiffres (de 01 à 12).

Nom de la photo : Le titre de la photo commencera obligatoirement par une majuscule et se poursuivra par des minuscules (un peu d'humour et ou d'originalité sont bienvenus). Tous les caractères sont autorisés sauf le point ".".

Pour le type de photo, se reporter à la nomenclature ci-dessus.

Il ne faut pas ajouter "jpeg" ou "jpg" dans le formulaire.

Ne surtout pas ajouter de point entre les différents champs, le logiciel s'en chargera automatiquement.

Exemple : **MDR.01.Belle de jour.ET.jpg**

Un comité de sélection (désigné par le CA de Spot-Nature) sélectionnera de manière anonyme les œuvres retenues pour l'exposition. Aucun candidat à la sélection ne pourra faire partie de ce comité.

Quelques jours après le jugement qui aura lieu en mai, chaque photographe sera informé de sa sélection ou de sa non-sélection. Les sélectionnés devront alors régler leur adhésion s'ils ne sont pas déjà adhérents 2021. En cas de non réception du paiement 15 jours après notification, le comité de sélection est libre de proposer les emplacements à d'autres photographes.

Texte : En cas de sélection, l'auteur devra fournir un texte explicatif concernant chacune des photos donnant des informations sur les circonstances de la prise de vue. Des précisions seront données aux auteurs sélectionnés en temps voulu.

Exposition : Les photos seront imprimées et exposées sur des "totems" et accompagnées du texte correspondant à chaque photo. Elles seront exposées durant toute la saison australienne (de juin à octobre) sur la place du vieux marché devant le Muséum d'Histoire Naturelle du Havre.

ADHESION :

Dès que la sélection sera prononcée et si ce n'est pas déjà fait, une adhésion de 10€ (au moins) est à verser par virement. Préciser "nom prénom adh 2021" dans le libellé du virement.

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1830 6000 7436 0963 0134 535

Code BIC (Bank Identification Code) - Code **swift**:

AGRIFRPP883

Finalisation du dossier de candidature :

Un photographe désirant exposer doit donc suivre la démarche suivante :

- Sélectionner ses photos et les renommer **3Initiales.numéro.Nom de la photo.FA.jpg**. (bien suivre les consignes)
- Envoyer ses photos **en une seule fois (aucune modification d'étant possible après envoi)** en haute définition (sans les réduire ni les augmenter) **entre le 1er janvier 2021 et le 30 avril 2021 (minuit)** par email à selection.spot.nature.2019@gmail.com en utilisant obligatoirement le site Internet WeTransfer (ou bien en confiant une clé USB à un membre du bureau de Spot-Nature).

Inscription sur le site spot-nature des renseignements suivants :

- ses nom et prénom,
- son numéro de téléphone mobile,
- ses adresses Email et postale ...

Communication :

Les frais de communication sont à la charge de l'organisation. Des affiches seront à la disposition des exposants locaux. Un large partage sur les réseaux sociaux pour promouvoir cette manifestation est bien sûr l'affaire de tous, dès parution de l'affiche officielle.

Auteurs mineurs :

Tout participant âgé de moins de 18 ans au premier jour du salon doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer à l'exposition et au concours et accepter le présent règlement.

Financement :

Spot-Nature est à la recherche de sponsors. **Toute entreprise intéressée pour soutenir le festival financièrement ou sous forme de matériel ou de services peut contacter le président au 06 74 36 27 04.**

Une large communication sera effectuée à l'aide de leur logo respectif.

Des demandes de subvention sont aussi faites auprès des collectivités locales et notamment du département.

Annulation :

L'association se réserve le droit d'annuler cette manifestation à tout moment si des événements, indépendants de sa volonté, intervenaient et risquaient de compromettre le bon déroulement de celle-ci.

Acceptation de ce règlement:

La participation à cette sélection n'empêche pas de concourir aux autres sélections Spot-Nature. Le simple dépôt de candidature implique que l'exposant s'engage à accepter et respecter ce règlement sans aucune réserve.